



**DEMANDE DE MANIFESTATION D'INTÉRÊT POUR L'INSCRIPTION EN TANT QUE  
VENDEUR  
POUR LE PARLEMENT DE LA CEDEAO  
POUR LES TRANSACTIONS N'EXCÉDANT PAS 4 500 000,00 NGN (2 500 UA)  
(CATÉGORIE 1)**

Référence n° 01 - ECW/PARL/DAF/PROC/29-07/nge

1. Le Parlement de la CEDEAO souhaite mettre à jour sa liste de fournisseurs (biens, travaux et services non consultatifs) pour l'année 2024/5.

**A Catégorie de marchandises**

Domaine de spécialisation :

- i. Fourniture de téléphones (téléphones portables/téléphones de bureau)
- ii. Fourniture de pneus de véhicules
- iii. Confection (fourniture d'uniformes)
- iv. Fourniture de pièces de véhicules
- v. Fourniture de batterie pour générateurs
- vi. Fourniture d'articles électriques
- vii. Fourniture d'articles de relations publiques (articles cadeaux/souvenirs)

**B Catégorie Œuvres**

Domaine de spécialisation :

- i. Petits travaux électriques
- ii. Petits travaux de menuiserie
- iii. Petits travaux de plomberie
- iv. Maçonnerie mineure
- v. Réparation de climatiseurs
- vi. Réparation de photocopieurs
- vii. Réparation de groupes électrogènes

**C Catégorie des services autres que de conseil**

Domaine de spécialisation :

- i. Entretien des véhicules
  - ii. Services de restauration pour mineurs (pour max 30 personnes)
  - iii. Impression mineure et production d'articles publicitaires (bannières, dépliants, plaques nominatives, etc.)
3. Les fournisseurs qui souhaitent s'inscrire doivent démontrer leur éligibilité et leur capacité en fournissant les informations requises indiquant leur qualification, leur expérience et leur expertise dans un domaine de spécialisation spécifique indiqué sous les trois (3) rubriques principales, à savoir les biens, les travaux ou les services non consultatifs.
  4. La documentation relative à la manifestation d'intérêt doit être soumise dans l'ordre suivant :
    - a. Lettre d'accompagnement dûment signée par le signataire autorisé de l'entreprise indiquant le domaine spécifique de spécialisation sous les trois (3) rubriques (Marchandises ; Travaux ou Services).
    - b. Profil de l'entreprise.

- c. Certificat de constitution / enregistrement de noms commerciaux auprès de l'organisme autorisé montrant le statut juridique, tel que la Commission des affaires corporatives (CAC).
- d. Preuve de travaux similaires (dans la zone d'intérêt indiquée) exécutés au cours des cinq dernières années (5) ans à partir de 2018.
- e. Localisation exacte et vérifiable et adresses complètes/numéros de téléphone de contact/adresse e-mail.

**Le défaut de fournir les documents énumérés ci-dessus, le cas échéant, entraînera la disqualification.**

5. Pour chaque domaine de spécialisation spécifique, une liste restreinte d'un maximum de huit (8) opérateurs économiques sera établie.
6. Les manifestations d'intérêt doivent être adressées à :  
**Directeur de l'Administration et des Finances, Parlement de la CEDEAO, Herbert Macaulay Way, Garki, Abuja**, et a clairement indiqué : « **MANIFESTATION D'INTÉRÊT POUR L'ENREGISTREMENT EN TANT QUE VENDEUR POUR LE PARLEMENT DE LA CEDEAO, POUR DES TRANSACTIONS NE DÉPASSANT PAS 4 500 000,00 NGN (CATÉGORIE 1)** ».  
**(Ne pas ouvrir, sauf en présence du comité d'ouverture).**
7. Les fournisseurs/opérateurs économiques intéressés doivent indiquer la catégorie d'intérêt et le domaine de spécialisation spécifique.

**N/B : Les manifestations d'intérêt seront disqualifiées si aucun domaine de spécialisation spécifique n'est indiqué. Un opérateur économique peut postuler pour un maximum de deux (domaines) de spécialisation.**

8. Les manifestations d'intérêt doivent être soumises physiquement ou électroniquement dans un document par mot de passe au plus tard le **vendredi 30 août 2024 à 11h00**. (Heure nigériane) et conformément aux instructions ci-dessous :
  - a. Pour les soumissions physiques : Les manifestations d'intérêt (un original et deux copies) doivent être soumises avant la date limite, dans une enveloppe scellée à l'adresse indiquée au point 6 ci-dessus. L'enveloppe doit également comporter une version électronique des documents sur une clé USB.
  - b. Pour les soumissions électroniques : Les manifestations d'intérêt doivent être soumises avant la date limite à l'adresse e-mail dédiée : [vendoregistrationcat1@parl.ecowas.int](mailto:vendoregistrationcat1@parl.ecowas.int) L'objet de l'e-mail doit être conforme au point 6 ci-dessus.
9. Les opérateurs économiques intéressés peuvent obtenir de plus amples informations aux adresses e-mail mentionnées ci-dessous pendant les heures de travail - de 9h00 à 16h00 du lundi au vendredi, sauf pendant les jours fériés. [procurement@parl.ecowas.int](mailto:procurement@parl.ecowas.int) ; avec copie à [ajagne@parl.ecowas.int](mailto:ajagne@parl.ecowas.int) ; [neremie@parl.ecowas.int](mailto:neremie@parl.ecowas.int) ; [lhoungan@parl.ecowas.int](mailto:lhoungan@parl.ecowas.int) ; [akayode@parl.ecowas.int](mailto:akayode@parl.ecowas.int)
10. Cet appel à manifestation d'intérêt est également disponible sur le site du Parlement de la CEDEAO.

**Secrétaire général par intérim**